

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date: 19/11/2013

Remplace la fiche: 08/07/2013

Version: 8.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Substance ou préparation : Mélange  
Nom du produit : TIPP-EX® RAPID

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Correcteur fluide

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOCIETE BIC  
14, Rue Jeanne d'Asnières  
92611 CLICHY Cédex  
T +33 01 45 19 52 00 - F +33 01 45 19 52 99  
[Bic.Contact@bicworld.com](mailto:Bic.Contact@bicworld.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	<a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>	+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Xi; R38

R67

N; R51/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) :



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable  
R38 - Irritant pour la peau  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants  
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S24 - Éviter le contact avec la peau  
S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 50	Non classé
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	(n° CAS) 064742-49-0 (Numéro CE) 265-151-9 (Numéro index) 649-328-00-1	< 40	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Naphta léger (pétrole), alkylation	(n° CAS) 64741-66-8 (Numéro CE) 265-068-8 (Numéro index) 649-276-00-X	< 10	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	(n° CAS) 064742-88-7 (Numéro CE) 265-191-7 (Numéro index) 649-405-00-X	0,4465 - 1	R10 Xi; R38 Xn; R65 N; R51/53
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 064742-95-6 (Numéro CE) 265-199-0 (Numéro index) 649-356-00-4	0,1615 - 1	R10 Xi; R37 Xn; R65 R66 R67 N; R51/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 50	Non classé
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	(n° CAS) 064742-49-0 (Numéro CE) 265-151-9 (Numéro index) 649-328-00-1	< 40	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphta léger (pétrole), alkylation	(n° CAS) 64741-66-8 (Numéro CE) 265-068-8 (Numéro index) 649-276-00-X	< 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	(n° CAS) 064742-88-7 (Numéro CE) 265-191-7 (Numéro index) 649-405-00-X	0,4465 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 064742-95-6 (Numéro CE) 265-199-0 (Numéro index) 649-356-00-4	0,1615 - 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise : Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Somnolence. Vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Douleur.

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Dégagement possible de vapeurs toxiques.  
Danger d'explosion : Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Faire évacuer la zone dangereuse. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement). Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer. En cas de déversement important : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou dans les endroits confinés. Ventiler la zone de déversement. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement). Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber l'épandage avec : Matière absorbante inerte. Sable/terre.  
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Éliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aspiration des vapeurs de préférence à leur lieu d'émission. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Interdiction de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas surchauffer le produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Éviter toute source d'ignition. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

Produits incompatibles : Oxydants puissants. Matières comburantes.

Matériaux d'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de titane (13463-67-7)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les vapeurs à leur point d'émission.
Protection des mains	: Gants de protection étanches. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture: consulter les préconisations du fabricant.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	: En cas de libération de vapeurs : Filtre anti-aérosol type A.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc.
Odeur	: odeur de solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 95 - 114 °C (760 mmHg)
Point d'éclair	: -9 °C (NF EN ISO 13736)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 26 - 49 mm Hg (20 °C)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,25 (25°C)
Solubilité	: Eau: 0,1 g/l pratiquement insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: > 60 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: 1,7 - 12,3 vol %

### 9.2. Autres informations

: Partie volatile : 0.89 - 1.08 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Agents réducteurs puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Divers fragments hydrocarbonés.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

#### Naphta léger (pétrole), alkylation (64741-66-8)

DL50 orale rat	> 7000 mg/kg
----------------	--------------

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

<b>Naphta léger (pétrole), alkylation (64741-66-8)</b>	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 5,04 ppm/4h
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (064742-49-0)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3160 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 12 mg/l/6h
<b>Dioxyde de titane (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 3,56 mg/l/4h

Irritation	: Irritant pour la peau. pH: Non applicable
Corrosivité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Sensibilisation	: Non classé (Aucun effet de sensibilisation connu. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité à dose répétée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Le dioxyde de titane (poudre) est répertorié comme potentiellement cancérogène chez l'homme (groupe 2B) par le CIRC sur la base de premières études portant sur des animaux. Cependant, des études portant sur l'épidémiologie humaine ne suggèrent pas d'association entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et le risque de cancer
Mutagénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	---

<b>Naphta léger (pétrole), alkylation (64741-66-8)</b>	
CL50 poissons	8,3 mg/l/96h (Pimephales promelas)
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (064742-49-0)</b>	
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,6 mg/l (crustacé)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>TIPP-EX® RAPID</b>	
Persistance et dégradabilité	Mélange à base de substances non facilement biodégradables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Détruire en installation autorisée.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1139  
N° UN (IATA) : 1139  
N° UN (IMDG) : 1139

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : SOLUTION D'ENROBAGE  
Description document de transport : UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, 3, II, (D/E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 3  
Code de classification (ONU) : F1  
Classe (IATA) : 3  
Classe (IMDG) : 3  
Étiquettes de danger (ONU) : 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

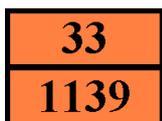


Autre information : Dangereux pour l'environnement.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de classification (ONU) : F1  
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 640D  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction concernant les tunnels : D/E  
Quantités limitées (ADR) : 5L  
LQ : LQ07  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Code EAC : •3YE

##### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 364  
Instruction "passenger" (ICAO) : Y341

##### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# TIPP-EX® RAPID

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). (voir section(s) : 2).

Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le mélange n'est disponible. Les informations ci-dessous sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du mélange est déterminée par calcul .

Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS  
Rue de la Couture F-60400 PASSEL  
Safety Made Easy with [www.lisam.com](http://www.lisam.com).

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit